

(c) affaire du *Komagata Maru*: le navire transportant des passagers des Indes part de Hong-Kong, 643, 646, 646n; application du règlement prévoyant le «voyage direct et continu» et décret interdisant l'entrée d'artisans et de manœuvres, 643, 646, 646n, 647, 662; demande de remettre les règlements en question, 646-47; l'affrètement réclame la permission de débarquer, 647; les règlements sont maintenus, 647-48, 654; inquiétude des Britanniques à l'égard des passagers et possibilité de violence, 648; mobiles politiques et financiers des organisateurs de l'expédition, 649, 654; affrètement du navire confié au Comité hindou de Vancouver lorsque le premier affrètement ne peut pas faire face à ses obligations, 647-50, 650n, 654-55; le gouvernement canadien consent à ravitailler le navire pour le voyage de retour à Hong-Kong, 649, 649n; émeute des passagers qui empêchent le départ, 650; le Comité hindou et les passagers consentent au départ du navire après promesse d'enquête sur les réclamations, 650-51, 654-55; exposé officiel de l'affaire, 654-55; rumeur non fondée quant à la participation de l'Allemagne, 655, 655n; nomination d'un commissaire, 655; émeute des passagers après le débarquement aux Indes, 655, 666; organisateurs de l'expédition discrédités, 659

(d) efforts pour améliorer une situation dangereuse: assassinat d'un agent d'immigration, 655 (pour d'autres preuves de tension voir: relations impériales, immigration); memorandum de l'India Office sur l'immigration indienne au Canada, 659-67; limites des pouvoirs du gouvernement des Indes en ce qui a trait à la collaboration avec la politique du Canada visant l'exclusion des immigrants des Indes, 630-31, 649, 660, 660n, 661-63, 665 (voir aussi l'alinéa (a) ci-dessus); questions soulevées dans l'Empire par la politique canadienne sur l'immigration des Indes, 353, 659-61, 665-67; recommandations de l'India Office, 666-67; observations par le surintendant de l'immigration, 667-68—voir aussi l'alinéa (a) ci-dessus, admission des femmes et des

enfants; Indes, gouvernement des; Indiens résidant au Canada

(e) réciprocité de traitement entre les dominions et les Indes, 312-14, 314n, 322-25, 352-53, 668n—voir aussi Conférences impériales, 1917, 1918; Indes, gouvernement des

—du Japon: histoire de l'immigration du Japon, 663-64; restriction en vertu de l'accord Lemieux (cf.), 593, 593n, 611, 615, 619, 649, 660, 664, 669, 669n; rapport quant à l'immigration de Chine, 594, 598-600, 653, 662; contrastes des règlements régissant l'immigration du Japon et celle des Indes, 324, 663-65; les Japonais ne sont pas touchés par la condition monétaire requise, 610-11, 663; effet du décret interdisant l'entrée des ouvriers dans les ports de la C.-B., 624-27; raisons pour lesquelles le Canada hésite à exempter les Japonais du décret, 628-29; renouvellement de la demande d'exemption par les Japonais, 633-36; acquiescement du Canada, 637-39, 669; prolongation du décret d'exclusion, confirmation du *status quo* avec le Japon, 643-44; effet du traité de commerce anglo-japonais de 1911 sur les dispositions visant l'immigration, 612, 615-18, 627, 735-37, 741, 744, 746-49; de la convention commerciale de 1906; 737; déclaration du Japon concernant l'accord commercial avec les États-Unis, 612, 737, 745-46, 748; l'adhésion du Canada au traité de commerce de 1911 ne touche pas les dispositions relatives à l'immigration, 745-47, 749—voir aussi Japon, relations commerciales avec le Canada; Japonais résidant au Canada

Immigration (division de l'), ministère de l'Intérieur, représentants à Paris, 9; Londres, 18, 18n, 19—voir aussi Intérieur, ministère de l')

immigration (Loi sur l'), 325, 593, 596, 608-10, 613-14, 617, 628, 638, 646, 649, 652, 657, 662-64, 745-47, 749—voir aussi immigration règlements fédéraux

immigration chinoise (contrôleur en chef adjoint de l'), 651-52—voir aussi Robertson (E. Blake); immigration, chinoise

Immigration et Colonisation (ministre de l'), immigration des Indes, 323-25—voir aussi Calder, J. A.